

97230 SEASIDE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capital de 0,00 euros

105 Rue Victor Schoelcher , 97230 Sainte-Marie

Liste des souscripteurs

Associés	Apport en Numéraire	Part libérée	Somme versée	Apport en Nature	Nombre d'actions attribuées
DARIEN Jean-Paul 105 Rue Victor Schoelcher 97230 Sainte-Marie	200 euros €	100 %	200 euros €	-	0

Le présent état, qui constate la souscription de 0 actions de la Société 97230 SEASIDE, ainsi que le versement d'une somme correspondant au moins à la moitié du nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par le Président.

Fait le 09 septembre 2024 .

A Sainte-Marie

Signature du Président



DARIEN Jean-Paul

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FORT-DE-FRANCE
38 rue de la Clairière 97200 Fort-de-France

Références à rappeler pour régularisation :

Dossier 97230 SEASIDE
Liasse G 9721 7375703 Immatriculation
Contrôleur rosettede

tél : 06 96 80 67 83

Darien Jean-Paul
105 R SCHOELCHER
97230 STE MARIE

Fort-de-France, le 16 octobre 2024

Réclamation de pièces ou renseignements manquants
(Article R123-97 du code de commerce)

Après contrôle juridique, j'ai le regret de vous aviser que votre demande d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés reçue au Greffe le 16/10/2024 n'est pas conforme aux dispositions applicables.

Il vous appartient de me communiquer :

Vous voudrez bien produire :

- * la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité
 - * la liste des souscripteurs, mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux, signé par le représentant légal.
- Dans la synthèse des bénéficiaires effectifs le pourcentage total et la détention directe et/ou indirecte sont à déclarer, vous êtes associé unique vous détenez toutes les parts.

Vous aurez à vous acquitter d'une somme de 1,17 euros (acte de greffe : 1,08 € / TVA : 0,09 €), coût de la présente demande de régularisation.

Important : Vous disposez d'un délai de 15 jours pour compléter votre dossier.

La formalité n'aura d'effet juridique et ne prendra date qu'après régularisation des éléments ci-dessus énoncés. A l'expiration du délai susvisé, il vous sera opposé un refus d'inscription au registre du commerce et des sociétés en application des dispositions de l'article R.123-97, alinéa 3, du code de commerce.

Ce refus d'inscription entraînera l'annulation de la formalité objet de la présente et l'annulation, en application des dispositions de l'article R.123-227 du code de commerce, du numéro d'identification (numéro SIREN) attribué par les services de l'INSEE à la société en formation.

Pour régulariser votre dossier, vous devez **impérativement** vous rendre sur le site du guichet unique électronique opéré par l'INPI (www.inpi.fr), le greffe n'ayant pas la possibilité de recevoir directement (dépôt au guichet, courrier, mail ...) les éléments nécessaires à la régularisation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Greffier,

URGENT

En réponse à ce courrier, nous vous adressons :
- la photocopie de la carte nationale d'identité ;
- la société SEASIDE 97230 est une société unipersonnelle ; donc elle ne comprend qu'un seul souscripteur en la personne de Monsieur DARIEN
Sainte Marie le 16. Oct. 2024
JD Darien

CCM DU NORD ATLANTIQUE
14 RUE CREMIEUX 97230 STE MARIE

☎ 0 820 82 07 38 (Service 0,12 €/min + prix appel) FAX +596 596070468 ✉ 05208@creditmutuel.fr
BIC : CMCIFR2A

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DU NORD ATLANTIQUE 14 RUE CREMIEUX 97230 STE MARIE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 200 €.

M. DARIEN Jean Paul, représentant de la société 97230 SEASIDE S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 105 RUE VICTOR SCHOELCHER 97230 STE MARIE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

M. DARIEN Jean Paul
Nombre d'actions : 200
Somme versée : 200 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 septembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

457141



Suzelle THIRY
Directrice CREDIT MUTUEL NORD ATLANTIQUE

CAISSE DE CREDIT MUTUEL
NORD ATLANTIQUE

14 Rue Crémieux - 97230 SAINTE-MARIE
SIRET 379 424 427 00027

Trésor n°07 003 758 affilié à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
☎ 08 20 820 738 (0.12€ ttc/mn + prix d'appel) - Fax 0596 07 04 68

Suzelle THIRY
Directrice
CCM Nord Atlantique